

TERMES DE  
RÉFÉRENCE

# COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Action collective sur la  
**RECHERCHE PARTICIPATIVE EN  
AGRICULTURE FAMILIALE**  
dans le cadre du GFAR





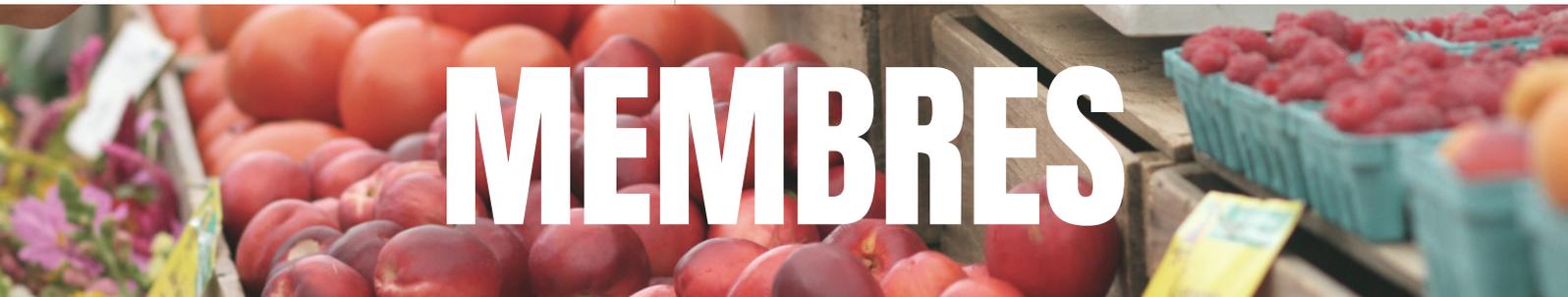
Cette action collective (AC) vise à placer les systèmes de recherche et d'innovation au service d'un développement inclusif et résilient des agricultrices et agriculteurs familiaux afin de réaliser les ODD et se situe dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (DNUAF). Le DNUAF vise à répondre aux crises mondiales et à soutenir les agricultrices et agriculteurs familiaux dans leurs efforts destinés à fournir une alimentation suffisante, abordable et nutritive à une population croissante, d'une manière saine et durable.

Le DNUAF comprend un cadre global qui cherche à développer un environnement politique inclusif et multipartite propice au raffermissement de l'agriculture familiale, améliorer les cadres politiques et institutionnels, renforcer le dialogue et la gestion des connaissances, prioriser et renforcer les domaines de l'égalité des genres et de la jeunesse. À cet égard, la recherche sur l'agriculture familiale devrait être un élément clé de cet environnement propice à l'agriculture familiale.

La recherche participative est une approche très pertinente pour atteindre les résultats et la vision de la DNUAF ; elle souligne particulièrement la collaboration continue pour construire des connaissances réciproques entre les parties impliquées - en particulier la communauté des chercheurs et les organisations d'agriculture familiale - en étendant les compétences/connaissances des agricultrices et agriculteurs au domaine de la recherche et en garantissant la complémentarité afin d'améliorer la qualité de l'agriculture familiale et d'assurer l'avenir de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables.

La recherche participative démontre les avantages d'impliquer les organisations d'agriculture familiale dans la gouvernance de la recherche, l'établissement de partenariats à long terme et la co-construction de solutions innovantes, toujours adaptées aux contextes et aux besoins locaux. Elle reconnaît que des cadres précis doivent être établis pour définir la participation des agricultrices et agriculteurs tout au long du cycle de recherche. Actuellement, les communautés d'agricultrices et agriculteurs familiaux sont confrontées à de multiples crises liées au changement climatique - perte de l'agro-diversité, dégradation des ressources naturelles, crises climatiques, etc. - et il est impératif que des solutions innovantes et appropriées soient développées par les agriculteurs et les chercheurs. En ce sens, la recherche participative est essentielle pour définir des stratégies d'adaptation et d'atténuation du climat adaptées au contexte.

Les processus de recherche menés par les agricultrices et agriculteurs ou la communauté (informel) sont également un élément clé de la recherche participative, qui a un impact durable, profond et auto-renforçant, en particulier en termes de capacité d'innovation.



# MEMBRES

L'AC favorise le dialogue entre les organisations d'agriculture familiale, les acteurs de la recherche et les agents de vulgarisation en réalisant des processus intégrés et en adoptant des approches participatives. De cette manière, il est possible de créer un espace et de partager les expériences et les connaissances existantes, qui englobent toutes les disciplines scientifiques pertinentes et tous les types d'innovations, y compris les connaissances indigènes et locales et les innovations basées sur la communauté.

Certains des membres de l'Action collective sont :

- les principales organisations régionales d'agriculture familiale : **PROPAC**, Afrique Centrale (Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale) ; **PIFON**, Îles du Pacifique (Pacific Island Farmers Organisation Network) ; **ESAFF**, Afrique de l'Est et du Sud (Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum) ; **PDRR**, Amérique Centrale (Programa de Diálogo Regional Rural) ; **COPROFAM**, Amérique du Sud (Confederación de Organizaciones de Productores Familiares del MERCOSUR) ; et **AFA**, Asie (Asian Farmers Association) ;
- les réseaux de recherche **PROLINNOVA** et **AGRINOVIA** ;
- le réseau de recherche du **GFAR** ;
- le **Forum Rural Mondial**.

L'Action collective est née d'un processus dynamique, participatif et inclusif conçu en 2022-2023 dans le cadre du GFAR, qui a consolidé la conception de l'AC elle-même d'une manière inclusive, dynamique et participative.

Les différents débats et échanges ont fourni l'espace nécessaire pour examiner l'intérêt et les avantages mutuels du développement des capacités, des connaissances et de la compréhension mutuelle des agricultrices et agriculteurs familiaux ainsi que des acteurs de la recherche agricole, de même que pour encourager le partage constant des connaissances. Au vu des progrès réalisés lors de ces discussions, les organisations participantes ont élaboré une proposition de Communauté de pratique sur la recherche participative. La proposition a été discutée et approuvée par toutes les organisations participantes.

# DÉFINITION

“ **UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE (COP) EST "UN GROUPE D'INDIVIDUS OU D'ORGANISATIONS QUI PARTAGENT UNE PRÉOCCUPATION OU UN INTÉRÊT COMMUN POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE ET DE LA CO-INNOVATION DANS L'AGRICULTURE FAMILIALE ET QUI SE RÉUNISSENT POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS À LA FOIS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS** ”

La CoP sur la recherche participative jouera un rôle clé dans la gestion des connaissances et le soutien à l'apprentissage continu sur les processus de recherche spécifiques à l'agriculture familiale, en garantissant la participation active de tous les membres à tous les stades. Il s'agit d'une modalité flexible et ouverte où se construisent les réponses aux besoins émergents, offrant un espace pour le partage des bonnes pratiques et la création de nouvelles connaissances par le biais d'une interaction continue.

Dans le cadre du GFAR, cette CoP se présente comme un espace d'apprentissage collectif permettant l'échange de connaissances, d'expériences et de techniques sur la recherche participative qui approfondissent les connaissances collectives et qui apportent de nouvelles perspectives et une valeur ajoutée spécifique à la recherche participative elle-même.



# VISION



Veiller à ce que la recherche participative avec/pour/par les agricultrices et agriculteurs familiaux et leurs organisations soit développée et mise en œuvre à grande échelle, en générant un impact politique, technique, économique, social et écologique sur les moyens de subsistance des agricultrices et agriculteurs familiaux, au profit de la société dans son ensemble.



# OBJECTIFS

L'objectif commun de la CoP est de **travailler en collaboration à la promotion de la recherche participative et de la co-innovation dans laquelle tous les acteurs**, en particulier, mais sans s'y limiter, **les représentants des agricultrices et agriculteurs familiaux et les institutions de recherche sont impliqués dans l'ensemble du cycle de recherche** afin d'assurer l'avenir de l'agriculture familiale et des systèmes alimentaires durables.

Par ailleurs, les points importants suivants sont également inclus dans les objectifs :

- générer un engagement financier et politique plus important en faveur de la recherche publique à long terme (de la part des institutions de recherche, des gouvernements et des bailleurs de fonds) ;
- consolider et élargir le dialogue et influencer la gouvernance en faveur de la recherche conjointe, de l'innovation conjointe et du soutien à la recherche des agricultrices et agriculteurs familiaux.



# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La responsabilité principale des différents acteurs qui composent la CoP est à la fois d'offrir leur expérience et leur connaissance des processus de recherche participative dans l'agriculture familiale, ainsi que leurs attentes, et de les mettre au service de la Communauté de pratique, en participant aux différentes actions planifiées.

Le principe d'inclusion sera respecté et les organisations d'agricultrices et agriculteurs familiaux seront renforcées afin qu'elles puissent agir en tant qu'acteurs principaux et collaborer avec les institutions de recherche, y compris leur participation à la gouvernance des institutions de recherche. Il visera également à plaider en faveur de politiques publiques et de financements destinés à promouvoir et à renforcer la recherche centrée sur les défis et les solutions pour et avec l'agriculture familiale.

Les responsabilités seront développées autour des points clés suivants :

- **PROMOUVOIR** la recherche participative avec/pour les agriculteurs familiaux dans leurs régions/pays.
- **FAVORISER** le dialogue entre les différents acteurs de la recherche, y compris les donateurs, les ONGD, les centres de recherche, etc.
- **PARTAGER** des informations sur les bonnes pratiques existantes et les expériences réussies dans leurs régions/pays, ainsi que transmettre les conclusions des échanges et des dialogues à leurs domaines d'action respectifs.
- **INFLUENCER** les mécanismes de gouvernance des instituts de recherche pour qu'ils intègrent la participation des agricultrices et agriculteurs.
- **CONTRIBUER** à la mobilisation des ressources techniques et financières pour accompagner les cadres de concertation et de dialogue et les processus dédiés à la recherche participative au sein de certains membres.

La Communauté de pratique sera dotée d'un Secrétariat qui facilitera le dialogue et coordonnera les différentes activités.

# Principes fondamentaux de la recherche participative dans le domaine de l'agriculture familiale

La présente Communauté de pratique comprend un accord sur les principes fondamentaux de la recherche participative dans le domaine de l'agriculture familiale, qui sont également basés sur les 9 principes de la recherche participative convenus par le GFAR :

**1**

Contribution aux ODD par le biais de **processus participatifs**. L'ensemble du cycle de recherche, y compris la définition des objectifs, des priorités de recherche, des approches et des méthodes, est établi de manière participative par toutes les parties clés intéressées, y compris les agricultrices et agriculteurs familiaux et leurs organisations représentatives, en considérant les différents systèmes de connaissances, visions du monde et intérêts dans les phases initiales d'identification, d'évaluation et de planification, afin d'assurer l'équité et l'inclusion, en particulier des parties intéressées les plus vulnérables.

**2**

La **transparence** et l'accès facile à l'information sur les réseaux et les plateformes de communication. Encourager et favoriser le partage des connaissances afin d'assurer la libre circulation de l'information.

**3**

Répartition **démocratique** des droits et des obligations. Les responsabilités sont négociées et distribuées en fonction des compétences, des préférences et des obligations de chaque partenaire, mais aussi en considérant la nécessité d'être inclusif. Établir des directrices pour la prise de décision partagée, la responsabilité mutuelle, la résolution des conflits et la définition des mandats internes.

**4**

Promotion de l'**apprentissage mutuel** par le biais d'activités conjointes ainsi que par la réflexion sur les résultats, tant réussis que non atteints. Le défi consiste à combiner les processus d'apprentissage mutuel avec la responsabilité à court terme, en créant un espace adéquat et en utilisant des outils appropriés pour le partage des connaissances et l'analyse conjointe, en vue de créer une culture commune de l'apprentissage.

5

**Renforcement des capacités** de recherche collectives. Transformer les connaissances individuelles acquises en capacités plus durables au sein des institutions et des acteurs impliqués, afin de clarifier et de préciser les objectifs de développement et de renforcement des capacités par le biais d'une formation en cours d'emploi, entre autres.

6

**Gestion adéquate et équitable** des avantages et des potentiels conflits d'intérêts. Reconnaître de manière équitable tous les acteurs impliqués et distribuer adéquatement les avantages à tous les partenaires, en particulier en ce qui concerne les droits d'auteur, les publications, les mémorandums d'accord, etc.

7

Large **diffusion** des résultats pour promouvoir leur application. Identifier les utilisateurs potentiels et les impliquer dès le début, en les engageant dans un dialogue et une contribution continue à tous les stades du cycle de recherche et en utilisant des moyens de communication adaptés à une variété de cultures et de langues.

8

Des résultats pertinents et **scientifiquement crédibles**. Garantir la durabilité des processus, tant financiers qu'humains, pour avancer dans la stratégie de recherche collective élaborée par tous les partenaires.

9

Application flexible des critères au **contexte local** de l'innovation et aux caractéristiques culturelles, sociales, pratiques et politiques.





# LIGNES D'ACTION

- **GENERATION DE CONNAISSANCES ET COMMUNICATION** : documenter et systématiser les bonnes pratiques et les expériences concrètes, les cas de réussite en matière de recherche participative/collaborative, afin de les diffuser par le biais de matériel digital et audiovisuel.
- **VALORISATION DE LA RECHERCHE DIRIGEE PAR LES AGRICULTRICES ET LES AGRICULTEURS** : collecte d'exemples de réussite et diffusion aux niveaux national, régional et mondial.
- **ACCORD ET PROMOTION DE PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR LA RECHERCHE PARTICIPATIVE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE.**
- **PROMOTION DU DIALOGUE ET DE L'ECHANGE** : organisation de réunions, de dialogues informels et formels et d'événements de toutes sortes, en ligne et en personne, où se démontre la valeur ajoutée de ce type de processus.
- **PLAIDOYER POLITIQUE** : intensification des actions et promotion de cadres réglementaires et politiques propices au développement de ce type d'action. Dialogue avec les gouvernements pour participer aux agendas et aux espaces nationaux et régionaux de recherche publique.
- **PRODUCTION D'OUTILS DE PLAIDOYER POUR APPUYER L'INFLUENCE DANS LES ACTEURS POLITIQUES.**
- **IDENTIFICATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES DE RECHERCHE PARTICIPATIVE, DE PARTENAIRES PRIVILEGES, Y COMPRIS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.**
- **COLLECTE DE FONDS** : création d'une stratégie de collecte de fonds, comprenant une cartographie des donateurs afin d'intensifier le travail de l'Action collective.



# LES PORTÉES

La CoP constitue un groupe ouvert et mondial, composé de représentants des cinq continents. Sa portée est définie par le domaine d'action de ses membres.

- **La portée au niveau de plaidoyer politique** : dialogues avec les gouvernements au niveau national, les autorités régionales et internationales (UE, ANASE, Mercosur...), les agences internationales telles que la FAO, le FIDA, etc.
- **La portée géographique** : mondial, avec un accent particulier sur l'Afrique centrale, l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Est, l'Europe, les îles du Pacifique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, et l'Asie.



# LE CADRE TEMPOREL

La CoP deviendra opérationnelle en juin 2023 et ses actions s'inscriront dans le cadre du nouveau Plan stratégique du GFAR.

# TERMES DE RÉFÉRENCE

## COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Action collective sur la  
**RECHERCHE PARTICIPATIVE EN AGRICULTURE FAMILIALE**  
dans le cadre du GFAR



United Nations  
Decade of  
**FAMILY  
FARMING**  
2019-2028



[WWW.RURALFORUM.ORG](http://WWW.RURALFORUM.ORG)

[WWW.GFAR.NET](http://WWW.GFAR.NET)